

# Préavis N° 91/2016-2021

Demande de crédit d'un montant de CHF 220'000.00 TTC en vue de financer la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles

Responsabilité du dossier :

Travaux publics M. Jean-Pierre Debluë - municipal

Founex, le 21 octobre 2020

# TABLE DES MATIERES

1.	Contexte	3
2.	Etat actuel	4
3.	Aménagements proposés (à charge de la Commune)	4
4.	Budget estimatif	5
5.	Conclusions	6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

#### 1. Contexte

Suite à une fuite d'eau courant août 2020 au Chemin des Chapelles, les SITSE ont débuté des travaux de mise en conformité de leur réseau d'eau potable depuis le 13 octobre dernier. De nombreux dommages ont été identifiés à cause de cette fuite, notamment des dégâts à l'intérieur de la salle communale ainsi qu'au niveau du revêtement bitumineux du Chemin des Chapelles.

La Municipalité de Founex a décidé de profiter des travaux réalisés par les SITSE pour remplacer les branchements privés des bâtiments ECA N° 935 (salle de spectacle) et 978 (appartements de la Commune), qui sont raccordés à la conduite ESP qui sera entièrement remplacée dans le cadre des travaux. Cette décision est motivée par le fait que lesdits branchements ont le même « âge » que la conduite qui a fui.



Photo du dessous de la conduite au niveau du branchement de la salle de spectacle.

De plus, nous avons constaté l'absence de conduite permettant l'évacuation des eaux de ruissellement du Chemin des Chapelles. En effet, une prospection du bureau d'ingénieur a démontré que ces dernières sont raccordées sur le réseau de drainage de la salle communale. La Municipalité souhaite donc raccorder ces eaux directement dans le réseau d'Eaux Claires (EC) public des SITSE.

La Municipalité a donc mandaté le bureau BS+R Bernard Schenk SA pour réaliser un projet de remplacement des branchements ESP privés et de réfection du réseau EC au Chemin des Chapelles.

#### 2. Etat actuel

Le bureau BS+R Bernard Schenk SA a réalisé un contrôle par teintage et une inspection caméra des collecteurs dans le périmètre de la salle de spectacles et du cimetière. Cela a permis de confirmer que les eaux de ruissellement de l'ensemble du Chemin des Chapelles sont directement raccordées dans le système de drainage du bâtiment communal. Ce type de raccordement est contraire aux normes actuelles car de l'eau est amenée dans une zone où l'on souhaite l'éviter, à savoir le pied de bâtiment. Pour s'assurer du bon fonctionnement des collecteurs, un curage de ces drains a été réalisé.

Il est à noter que, lors de fortes pluies, le saut de loup du bâtiment se remplit d'eau. De plus, nous avons constaté qu'une des grilles existantes se situe sur un point haut et que le collecteur EC qui récupère les eaux du cimetière est raccordé directement à une grille.

Etant donné qu'une entreprise de génie civil va devoir intervenir dans ce secteur pour mettre en conformité le réseau d'eau potable et réparer les dégâts occasionnés sur la chaussée, la Municipalité souhaite en profiter pour se mettre en conformité et sortir l'évacuation des eaux de ruissellement du Chemin des Chapelles du drainage de la salle de spectacles. Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que les SITSE ne sont propriétaires des collecteurs du territoire communal que lorsque ces derniers récupèrent au moins les eaux de deux biens-fonds environnants, ce qui n'est pas le cas pour le centre communal qui est situé sur une seule grande parcelle.

Ce raccordement sur le drainage est non seulement contraire aux normes, mais il fait de plus courir un risque important d'infiltrations d'eau dans la salle de spectacles, voire de débordements, en cas de fortes pluies ou d'obstruction de la canalisation.

En outre, lors de la première séance de chantier, les SITSE nous ont signalé la non-conformité d'une partie des installations sanitaires des deux bâtiments communaux. Il en est allé de même pour les équipements du cimetière et le remplissage de la boille à eau permettant l'arrosage. Ces éléments doivent ainsi être également modifiés.

Au vu de l'urgence de la situation, cette intervention a été présentée à la Commission des Finances et les travaux sont déjà en cours de réalisation.

## 3. Aménagements proposés (à charge de la Commune)

Les aménagements proposés sont les suivants :

- Remplacement des branchements privés d'eau potable des bâtiments ECA N° 935 et 978 sur environ 2 et 8 mètres. Les tubes posés seront du PE Ø 63/55.4 mm et 50/44 mm. Les vannes de concession seront remplacées à la charge des SITSE.
- Correction des installations sanitaires des deux bâtiments communaux.
- Modification des équipements du cimetière et du remplissage de la boille d'eau pour l'arrosage.
- Pose de deux collecteurs EC au Chemin des Chapelles de diamètres variables entre 200 mm et 160 mm, à savoir :
  - Côté Route de Châtaigneriaz : longueur d'environ 105 mètres (y compris branchements des grilles/caniveaux);
  - o Côté Chemin des Chapelles côté parking : longueur d'environ 70 mètres (y compris branchements des grilles/caniveaux).
- Création de chambres de visite.
- Remplacement des grilles existantes.
- Reprise des caniveaux existants.
- Raccordement du collecteur du cimetière au réseau des SITSE.
- Mise en place de bordurettes autour du saut de loup du bâtiment communal.

Il est à noter qu'un des deux collecteurs projetés sera situé au niveau de la zone des travaux réalisés par les SITSE. Il sera donc judicieux de réaliser les travaux communaux en parallèle des travaux des SITSE pour obtenir des offres plus avantageuses, telles qu'une fouille commune. Cette disposition permettra également d'éviter l'endommagement du revêtement bitumineux qui sera posé à neuf devant le bâtiment ECA N° 935.

# 4. Budget estimatif

Le montant total des travaux s'élève à CHF 220'000.00 TTC. Il se décompose de la manière suivante :

Eau potable - Travaux GC & Conduite		
Bâtiment ECA 935	CHF	2'300.00
Bâtiment ECA 978	CHF	5'950.00
Eau potable - Modification des installations sanitaires		
Bâtiment ECA 935	CHF	10'000.00
Bâtiment ECA 978	CHF	6'000.00
Cimetière et équipement remplissage boille	CHF	3'000.00
Eaux Claires - Travaux GC1		
Conduite EC - Route de Châtaigneriaz	CHF	79'700.00
Conduite EC - Chemin des Chapelles	CHF	50'600.00
Honoraires BS+R Bernard Schenk SA		
Phase d'étude	CHF	9'500.00
Phase d'exécution	CHF	17'500.00
Tests HAP	CHF	1'500.00
Divers et imprévus (environ 10%)	CHF	18'200.00
Total des Travaux HT	CHF	204'250.00
TVA 7,7%	CHF	15′727.25
Total des travaux TTC	CHF	219'977.25
Total des travaux TTC (arrondi)	CHF	220'000.00

A l'heure actuelle, les montants des travaux indiqués dans les lignes du chapitre « Eau potable - Modification des installations sanitaires » sont basés sur des estimations, étant donné que les demandes d'offres sont en cours.

#### 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

Vu le préavis municipal N° 91/2016-2021, concernant une demande de crédit

d'un montant de CHF 220'000.00 TTC en vue de financer la réfection du

réseau EC au Chemin des Chapelles

Ouï le rapport de la Commission des routes

Ouï le rapport de la Commission des finances

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

D'approuver le préavis municipal N° 91/2016-2021, concernant une demande de crédit

d'un montant de CHF 220'000.00 TTC en vue de financer la réfection du

réseau EC au Chemin des Chapelles

**D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.00 TTC

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou recourir à

l'emprunt si nécessaire

**D'autoriser** la Municipalité à amortir ce montant sur une durée de 30 ans

Ainsi approuvé par la Municipalité le 26 octobre 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic:

la secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

Le Municipal responsable :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances sur le préavis No. 91/2016-2021 concernant une demande de crédit de CHF 220.000,00 en vue de financer la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le lundi 2 novembre 2020 en présence de Mmes Audrey Barccha et Lucie Kunz-Harris ainsi que de MM. Jean-Pierre Debluë et Denis Lehoux, municipaux, accompagnés de Mme Claudine Luquiens, secrétaire, Mme Samantha Kucharik, boursière, M. Yann Le Mercier et M. Christophe Hermanjat, chefs de service. Le syndic M. François Debluë est excusé.

Le préavis 91/2016-2021 nous a été présenté par M. Jean-Pierre Debluë.

#### Préambule:

Une fuite d'eau a été constatée au chemin des Chapelles en août 2020. Il en est résulté de nombreux dommages à l'intérieur de la salle communale ainsi qu'au revêtement bitumeux du chemin des Chapelles.

La Municipalité a décidé de profiter des travaux réalisés par les SITSE pour effectuer divers travaux de rénovation et se mettre en conformité avec les normes actuelles.

Il s'agissait, entre autres, de sortir l'évacuation des eaux de ruissellement du Chemin des Chapelles du drainage de la salle de spectacle et de modifier des installations sanitaires ainsi que des équipements relatifs au cimetière.

#### **Décision:**

En raison de l'urgence, cette situation a été présentée à la Commission des Finances et les travaux de réparation ont été entrepris.

#### **Conclusion:**

Considérant les éléments présentés, la Commission des finances vous recommande, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

	1		
	/	_	_

D'approuver	le préavis	no.	91/2016-2021	concernant	une	demande	de	crédit	de	CHF
220.000,00 TTC										

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 220.000,00

D'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante.

**D'amortir** ce montant par un prélèvement sur le fonds de réserve « Constructions futures et autres investissements » No. 9282.003.

Fait à Founex, le 03 novembre 2020

# Les Membres de la Commission des finances,

Laurent Kilchherr Gerhard Putman-Cramer François Girardin

Andrea Rusca Jean Righetti. Vincent Damba

Marc Barbé

# Rapport de la Commission des routes concernant le :

# <u>Préavis municipal No 91/2016-2021, relatif à la demande de crédit</u> <u>de CHF 220'000 TTC destinée à financer la réfection du réseau EC au</u> chemin des Chapelles

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal No 91/ 2016-2021 nous a été présenté le 2novembre 2020 par Jean-Pierre Debluë Municipal, en présence d'Audrey Barchha Municipale, de Denis Lehoux Municipal, de Christophe Hermangeat et Yann Le Mercier chefs de service. Les membres de la Commission des finances étaient également présents.

Les membres de la Commission des routes se sont réunis à l'issue de la séance afin d'examiner en détail le préavis.

## A. <u>Préambule</u>

Suite à une fuite d'eau courant août 2020 au chemin des Chapelles, les SITSE ont débuté des travaux de mise en conformité de leur réseau d'eau potable depuis le 13 octobre dernier. De nombreux dommages ont été identifiés à cause de cette fuite, notamment des dégâts à l'intérieur de la salle communale ainsi qu'au niveau du revêtement bitumineux du Chemin des Chapelles.

# B. Buts de l'intervention

Le présent projet a été présenté afin de répondre aux objectifs suivants :

- Répondre aux mesures d'urgences nécessaires suite à la fuite détectée.
- Profiter des travaux pour le remplacement des canalisations suite à leur vétusté.
- Profiter des travaux pour la mise en conformité de l'ensemble.

### C. <u>Descriptif</u>

La Municipalité de Founex a décidé de profiter des travaux réalisés par les SITSE pour remplacer les branchements privés des bâtiments ECA N°935 (salle de spectacle) et 978 (appartements de la Commune), qui sont raccordés à la conduite ESP (Eau Sous Pression) qui sera entièrement remplacée dans le cadre des travaux. Cette décision est motivée par le fait que lesdits branchements ont le même « âge » que la conduite qui a fui. De plus il y a une absence de conduite permettant l'évacuation des eaux de ruissellement du Chemin des Chapelles, celles-ci sont directement raccordées aux drains de la salle communale qui va contre les règles de la SIA; ceci sera modifié. Enfin la mise en conformité d'une partie des installations sanitaires des 2 bâtiments communaux et des équipements du cimetière sera réalisée.

Le bureau Bernard Schenk SA a été mandaté pour la réalisation de ce projet de remplacement des branchements ESP privés, de réfection du réseau EC (Eaux Claires) au chemin des Chapelles et de modification des installations sanitaires et équipements.

D. Remarques:

Bien que l'intervention soit déjà en cours alors que le préavis n'est pas encore accordé, la commission relève la pertinence de l'intervention immédiate suite à la mesure d'urgence nécessaire après les dégâts d'eau causés par la rupture de conduite inondant la salle communale. A savoir que le

financement d'une partie des travaux est assumé par les SITSE.

La reprise complète du réseau EC est également justifiée compte tenu des faiblesses que représente le réseau suite à son âge ainsi que des défauts découverts (raccord des eaux de ruissellement aux drains) qui vont à l'encontre des exigences de la norme SIA 592'000 sur les évacuations des eaux.

De même pour la mise en conformité d'une partie des installations sanitaires des 2 bâtiments communaux et des équipements du cimetière.

L'appel à un bureau professionnel est justifié pour ce type d'intervention.

E. Conclusion

La Commission des routes approuve la demande de crédit présentée par la Municipalité et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis municipal No 91/2016-2021 relatif à la demande de crédit de CHF 220'000 TTC destinée à financer la réfection du réseau EC au chemin des Chapelles.

Ainsi fait a Founex, le 16 nov	embre 2020	
Pour la Commission des rout	es:	
Emile Camilo	Emmanuelle Moser	Rui Silva Martins

Armand du Pontavice Wil Wargnier Martin Schorr

Absent : Peter Peek